



Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale
Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et
de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

- 1. Informations de la part du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire au sujet de la suppression d'emplois annoncée par ArcelorMittal.**
- 2. Divers**

*

Présents : M. Carlo Back, M. Marc Baum, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Pim Knaff, M. Charles Margue, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Claude Haagen, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Roy Reding, Mme Nancy Arendt épouse Kemp remplaçant M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Franz Fayot, Ministre de l'Économie

M. Tom Oswald, M. Gary Tunsch, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de

l'Economie sociale et solidaire

M. Frank Reimen, du Ministère de l'Economie

M. Joé Spier, Mme Monique Faber, M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, membre de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

*

1. Informations de la part du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire au sujet de la suppression d'emplois annoncée par ArcelorMittal.

Monsieur le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Georges Engel, souhaite la bienvenue au Ministre de l'Économie, Franz Fayot, et au Ministre du Travail, Dan Kersch. Il souhaite également la bienvenue au Président de la Commission parlementaire de l'Économie, Monsieur Claude Haagen ainsi qu'aux membres de cette commission.

Monsieur Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, rappelle que tant le gouvernement que les syndicats ont été en étroite relation avec ArcelorMittal, en raison de l'implémentation des accords relatifs au projet « score » par lequel l'entreprise sidérurgique entend mener une restructuration, respectivement une transformation de ses activités au Luxembourg. Monsieur le Ministre déplore que ce projet se traduit apparemment par peu de substance, si ce n'est qu'il vise clairement à une réduction de postes. Le Comité de suivi des effectifs est saisi de ce dossier et s'efforce sans trop de succès à obtenir de plus amples renseignements de la part du groupe sidérurgique.

A la suite de l'annonce dans la presse d'ArcelorMittal qu'une réduction importante des effectifs est projetée, le Comité de suivi a réagi en exigeant des clarifications. Une réunion du Comité de suivi, qui a eu lieu le 14 septembre 2020, avait rassemblé les ministres du travail, de l'économie et les représentants d'ArcelorMittal.

Monsieur le Ministre du Travail se dit effrayé par la manière dont ArcelorMittal a choisi d'annoncer la suppression envisagée des effectifs. Il n'y a eu aucune concertation au préalable avec les syndicats et le gouvernement. La semaine passée, dans la soirée de mercredi, les membres du gouvernement ont reçu un courriel de la part du sidérurgiste auquel était joint un communiqué de presse, indiquant que le groupe allait annoncer le lendemain son projet de supprimer 570 postes au Luxembourg.

Les raisons de cette suppression de postes, exposées par ArcelorMittal lundi, le 14

septembre 2020, dans le cadre de la réunion du Comité de suivi des effectifs, avaient trait à l'impact de la crise du Covid-19 et concernaient également les capacités excédentaires de production au niveau mondial. Étaient également mises en cause les taxes supplémentaires dont les produits sidérurgiques sont greffés aux États-Unis. ArcelorMittal répète à ce sujet que les contre-mesures de la Commission européenne face aux taxes américaines ne vont pas assez loin.

En ce qui concerne les chiffres annoncés, il apparaît à présent que sur un effectif actuel de 3.611 postes, 87 seront supprimés dans le cadre du travail posté, 30 peuvent bénéficier d'une prépension, 273 devraient bénéficier d'une préretraite-ajustement - ce qui devrait être décidé dans le cadre d'une tripartite - 37 postes seront supprimés suivant d'autres mécanismes. A côté de ces suppressions d'effectifs, ArcelorMittal entend procéder à l'embauche de 123 nouveaux collaborateurs. Il s'ensuit que l'effectif total passera de 3.611 à 3.307 personnes.

Monsieur le Ministre souligne que dans ces chiffres, il apparaît que pour 273 personnes, aucune solution concrète n'est effective à ce jour.

L'orateur juge par ailleurs surprenant le fait qu'ArcelorMittal entend encore procéder à 123 nouvelles embauches.

La cellule de reclassement (CDR) compte à ce jour encore 137 personnes qui peuvent faire l'objet d'un prêt temporaire de main d'œuvre. En 2016, il a été décidé d'abandonner l'instrument du CDR et de ne plus l'alimenter depuis lors.

Lors de la réunion du 14 septembre 2020, les responsables d'ArcelorMittal ont véhiculé l'impression qu'un plan social n'est pas à exclure. Monsieur le Ministre du Travail estime que le groupe met en jeu cette option à dessein afin d'amener les responsables politiques à financer des mesures de préretraite-ajustement.

Le gouvernement s'est entretenu concerté au sujet de l'annonce et des informations provenant de la part d'ArcelorMittal et il estime qu'une réduction de 15 pour cent des effectifs équivaut bel et bien à une crise. Cet avis est partagé, selon Monsieur le Ministre, par tous les partenaires sociaux.

Les Ministres du Travail et de l'Économie vont poursuivre les discussions avec le groupe sidérurgique, indépendamment de la décision du gouvernement de convoquer une réunion tripartite ou non au sujet de la situation dans le secteur sidérurgique.

Échange de vues

Monsieur le Député Marc Spautz pense que les informations reçues contribuent à clarifier la situation. L'orateur déplore que le jour même de la présente réunion, un responsable d'ArcelorMittal ait refusé de commenter davantage la situation sur les ondes de RTL *Radio Lëtzebuerg*. L'orateur constate encore qu'ArcelorMittal n'a jamais laissé entrevoir au sein du Comité de suivi des effectifs l'importante suppression de postes que l'entreprise vient maintenant d'annoncer. Alors qu'un dialogue transparent fut toujours invoqué, le fait est, selon Monsieur le Député, que par rapport au gouvernement et aux partenaires sociaux, aucune information n'a été communiquée. L'orateur déplore vivement cette façon d'agir.

Quant aux chiffres présentés par Monsieur le Ministre du Travail, l'orateur n'entrevoit pas clairement si d'éventuels départs volontaires sont considérés dans ce contexte. Monsieur le Député demande s'il y aura un plan de maintien dans l'emploi au lieu d'un plan social et si le statut d'ArcelorMittal permet le recours à cet instrument. En tout état

de cause, l'orateur estime qu'il faut absolument qu'un plan de maintien dans l'emploi soit envisagé.

Quant à l'intention d'ArcelorMittal de recruter du personnel alors que les effectifs totaux seront réduits, Monsieur le Député s'en étonne et il demande si le groupe sidérurgique a éventuellement manqué à offrir une formation continue adéquate à son personnel s'il s'avère qu'il manque à présent d'une main d'œuvre ayant les qualifications requises.

Monsieur le Député Fernand Kartheiser s'exprime également en faveur d'un plan de maintien dans l'emploi. Quant aux causes qui amènent ArcelorMittal à réduire ses effectifs, l'orateur critique la taxation des émissions de carbone CO2. Il demande si l'État entend maintenir le cap de cette politique d'imposition.

Monsieur le Ministre du Travail répond à la question de Monsieur le Député Marc Spautz relative aux chiffres des effectifs concernés par la suppression des postes tel que l'entreprise sidérurgique les a présentés. 87 départs devraient pouvoir se faire suivant un mécanisme de préretraite postée, 30 départs se feraient via une préretraite normale. 273 départs devraient bénéficier d'une préretraite-ajustement si elle était décidée, 37 départs seraient des départs volontaires et, finalement, l'entreprise se propose d'embaucher 123 nouveaux collaborateurs.

Si une tripartite-sidérurgie devait avoir lieu, il semble évident que l'on aboutira à un plan de maintien dans l'emploi. Tous les partenaires sont d'accord pour qualifier la présente situation comme justifiant le recours à ce mécanisme. Monsieur le Ministre donne encore à considérer un autre élément : le nombre des effectifs sur les différents sites du groupe sidérurgique au Luxembourg pourrait s'avérer insuffisant pour garantir la production en cas de redémarrage des activités. Dès lors, Monsieur le Ministre conclut qu'il est important d'obtenir des précisions plus concrètes au sujet des postes en cause. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre indique qu'un groupe de travail devra procéder à une analyse détaillée, en tant que préparation à une réunion tripartite. Ce groupe de travail rassemble les ministères du Travail et de l'Économie, deux représentants du LCGB, deux représentants de l'OGBL et deux représentants d'ArcelorMittal.

Monsieur le Ministre de l'Économie répond à la question de Monsieur le Député Fernand Kartheiser, relative à la taxation des émissions de carbone. Monsieur le Ministre constate que la Chine ne greffe pas ce genre d'émissions d'une taxe. Il souligne que le gouvernement luxembourgeois entend pour sa part maintenir le cap de sa politique de taxation, notamment dans le contexte fiscal européen y afférent. L'orateur estime qu'il convient d'améliorer les règles qui prévalent à la négociation des certificats d'émission. La taxation des émissions de carbone devra être améliorée. Il s'agit là d'une discussion à mener au niveau européen.

Monsieur le Ministre du Travail ajoute que même les responsables d'ArcelorMittal estiment que la taxation des émissions de carbone présente en principe des aspects positifs. Ce moyen permet en effet d'atteindre les objectifs climatiques visés par la communauté internationale.

Monsieur le Député Marc Baum critique la façon dont ArcelorMittal a annoncé la suppression d'emploi. L'orateur est d'avis que le groupe sidérurgique utilise l'argument de la crise sanitaire pour exercer une pression qui lui permet de se restructurer.

Monsieur le Député constate que l'on n'est pas en présence d'une analyse détaillée relative à l'impact des suppressions d'emploi suivant les différents sites, alors qu'ArcelorMittal arrive à donner des chiffres globaux de suppressions d'emplois

envisagées.

L'orateur donne à considérer que les raisons qui prévalent à la réduction des effectifs au Luxembourg valent également pour les sites du groupe de par le Monde, et pas seulement pour les sites luxembourgeois. Monsieur le Député demande ce que l'on a révélé sur la situation européenne et internationale du groupe. Est-ce que des sites étrangers ont été nommés qui feraient également l'objet de suppressions d'emplois ?

Monsieur le Député rappelle les accords des dernières années avec ArcelorMittal, qui prévoyaient des investissements. L'orateur veut savoir si ces investissements ont été effectivement réalisés. Il demande encore de quels moyens de contrôle dispose le gouvernement pour vérifier ces investissements.

Monsieur le Ministre du Travail informe que lors de l'entretien de la veille avec les responsables d'ArcelorMittal, ceux-ci ont affirmé s'être tenus aux accords en ce qui concerne les investissements promis. Toutefois, Monsieur le Ministre rend les Députés attentifs à des vues divergentes qui existent à ce sujet. Les syndicats sont d'avis que les investissements sont réduits à un minimum absolu, garantissant seulement les travaux de maintenance. De manière générale, une discussion sur le sens et le non-sens de certains investissements est en cours. Messieurs les Ministres Franz Fayot et Dan Kersch veulent que s'il y aura un nouvel accord, il faudra y fixer des garanties pour réaliser des investissements qui permettront d'assurer la pérennité des sites luxembourgeois. Les partenaires sociaux partagent cette approche.

Quant au détail des effectifs concernés par la suppression d'emplois, Monsieur le Ministre du Travail pense qu'ArcelorMittal en a déjà une idée bien arrêtée, mais n'est pas disposé de la divulguer à ce stade. D'où la décision de former un groupe de travail pour y analyser la situation en détail.

Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, se rallie à l'appréciation de Monsieur le Député Marc Baum. L'orateur affirme que la manière d'ArcelorMittal de mettre tous les partenaires devant un fait accompli n'a pas été appréciée. Même si le groupe sidérurgique dit ne faire qu'une proposition qui est encore à discuter, force est de constater qu'il convient de recourir au groupe de travail précité, et éventuellement à une tripartite sidérurgique, afin de déterminer en détail la situation à laquelle l'on est amené à faire face.

Quant aux implications au niveau international et sur des sites étrangers du groupe, il convient d'examiner la situation de près, notamment en considérant la nature des différents produits et la rentabilité des différents sites de production.

L'objectif à poursuivre est, selon Monsieur le Ministre de l'Économie, la pérennité des sites luxembourgeois, le maintien du siège du groupe au Luxembourg via des investissements et une perspective d'avenir au travers du développement de technologies modernes.

Monsieur le Député Marc Spautz constate qu'il n'est pas question é présent d'une fermeture d'un site, ni en ce qui concerne Differdange, ni Belval, ni Rodange. Il rappelle toutefois qu'à l'époque, il était affirmé par les responsables d'ArcelorMittal que le site de Schifflange n'allait pas fermer, alors qu'aujourd'hui l'activité à Schifflange a cessée. L'orateur demande s'il existe un engagement formel de la part des responsables d'ArcelorMittal en ce qui concerne l'avenir des trois sites prénommés.

L'orateur demande également quel impact est prévisible pour d'autres sites, ceci dans le contexte européen. Il rappelle que non seulement les produits longs, mais

également les produits plats souffrent d'une compétitivité réduite, la production au Luxembourg étant plus onéreuse que celle effectuée sur d'autres sites de par le Monde. L'orateur voudrait savoir si le contexte européen fut discuté sous cet aspect et quels en sont les implications à retenir.

Monsieur le Député est surpris du fait qu'un groupe de travail est constitué pour examiner en détail le profil des gens dont les postes seront finalement supprimés. L'orateur craint que cet instrument ne soit qu'un moyen pour identifier les personnes concernées. Il demande dans ce contexte si des cadres sont également concernés. Finalement, l'orateur demande s'il existe des perspectives de reclassement et d'emploi endéans du groupe ArcelorMittal.

Monsieur le Ministre du Travail rappelle les affirmations faites le matin même par le directeur luxembourgeois d'ArcelorMittal sur les ondes de RTL *Radio Lëtzebuerg*. Aucun site et aucune ligne de production ne seraient remis en cause. Monsieur le Ministre estime qu'une simple affirmation est toutefois insuffisante et qu'il faut avoir un accord tripartite pour détenir une véritable garantie. Tel sera d'ailleurs la ligne d'action poursuivie par le gouvernement. Il appartiendra certes au gouvernement de prendre ses responsabilités sur le plan social, mais il appartiendra aussi à ArcelorMittal de pérenniser les sites et de garantir les investissements nécessaires à cet effet.

Monsieur le Ministre sollicite de la part des commission parlementaires leur appui dans la démarche esquissée.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre signale que le gouvernement n'est pas d'accord pour mener les personnes concernées par la suppression d'emploi vers une cellule de reclassement qui ne serait autre chose qu'une voie sans issue, alors que l'entreprise procède en même temps à de nouvelles embauches. Le terme « reclassement » signifie que les concernés doivent pour le moins bénéficier d'une formation qui leur permet d'être employés à un autre poste au sein du groupe, souligne Monsieur le Ministre.

Monsieur le Député Fernand Kartheiser estime que la discussion sur un éventuel reclassement des personnes concernées par la suppression des effectifs ne peut se faire qu'après avoir mené un travail d'analyse détaillé.

D'un point de vue économique, Monsieur le Député soulève l'importance des questions liées à la compétitivité des produits luxembourgeois et des produits européens par rapport au reste du Monde. L'orateur demande quel pourrait être l'avantage de taxes supplémentaires levées à l'importation de produits concurrents, dans une optique de compensation du poids qui pèse sur les productions européennes du fait de l'observation de critères écologiques.

Monsieur le Ministre de l'Économie répond en soulignant que l'entreprise ArcelorMittal elle-même reconnaît aujourd'hui la nécessité et aussi l'opportunité d'investir dans des moyens de production innovatifs qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique des processus de production. Monsieur le Ministre cite à cet égard le projet « score » poursuivi par le groupe sidérurgique. L'orateur souligne qu'il ne peut en aucun cas être question de rebrousser chemin. Il faut au contraire que l'industrie européenne se situe à la pointe du progrès et du développement des moyens de production efficaces et durables.

Concernant l'agenda de ce processus, il n'est pas possible de l'estimer avec exactitude. La Commission européenne pour sa part soutient activement un tel développement. Monsieur le Ministre est d'ailleurs optimiste que l'on va réussir à

avancer sur ce chemin. Il estime qu'en l'occurrence, il ne s'agit aucunement d'un protectionnisme européen, mais qu'il s'agit bien d'une approche cohérente qui se situe dans la suite des décisions prises à Paris dans le cadre du pacte climatique.

Monsieur le Député Laurent Mosar ne comprend pas la surprise que semble éprouver le gouvernement par rapport aux mesures annoncées par ArcelorMittal, dans la mesure où le gouvernement dispose de représentants au sein des organes d'administration du groupe sidérurgique. L'orateur demande si les administrateurs qu'il vise ont informé le gouvernement au sujet des projets d'ArcelorMittal. Il demande ensuite si ces administrateurs ont soutenu la décision du groupe. Par ailleurs, si l'on estime qu'il s'agit d'une situation de crise, quelles en seront les répercussions sur les fournisseurs ?

Monsieur le Député Charles Margue dispose de l'information qu'ArcelorMittal ne soutiendrait qu'insuffisamment la recherche dans le développement de différents produits, à savoir les palplanches et les poutrelles. Il demande si ses informations correspondent à la réalité. Il demande encore si le gouvernement insiste sur des investissements dans le domaine de la recherche et du développement.

Monsieur le Député Marc Baum considère qu'il n'est pas encore tout à fait clair quelles seront les mesures, à côté des mesures de préretraite, par lesquelles les postes visés, notamment le bloc de 273 postes, devront être supprimés. L'orateur constate que suivant la lecture des chiffres, une réduction de 570 postes correspond bel et bien à une réduction de 20 pour cent de l'effectif global d'ArcelorMittal au Luxembourg.

Monsieur le Ministre du Travail donne raison à Monsieur le Député Marc Baum et estime que ces chiffres démontrent l'envergure de la crise dont il s'agit. L'orateur estime que cette crise est de nature à soulever la question de la pérennité du secteur au Luxembourg.

Par rapport aux remarques de Monsieur le Député Laurent Mosar, Monsieur le Ministre estime que l'on est ici en présence d'un nouveau moment. Tant le gouvernement que les syndicats ont été surpris par l'annonce de la suppression visée, alors que l'on est en permanence en contact avec les responsables du groupe sidérurgique.

Quant aux administrateurs du groupe ArcelorMittal, évoqués par Monsieur le Député Laurent Mosar, Monsieur le Ministre explique que l'ancien Ministre de l'Économie, Monsieur Étienne Schneider, ne fait pas partie du conseil d'administration compétent pour la décision prise au sujet de la suppression de postes au Luxembourg.

Monsieur le Ministre Franz Fayot souligne qu'un investissement dans des projets de recherche et développement continue à se faire au sein du groupe ArcelorMittal. Ainsi, sur le site de Belval sont développés de nouveaux profils de palplanches, uniques en leur genre. Certes, l'envergure de ce genre de développements peut se discuter, estime Monsieur le Ministre. En tout et pour tout, l'orateur est convaincu que le groupe investit en permanence dans de nouveaux produits et arrive à se maintenir ainsi sur les marchés. Monsieur le Ministre entend clarifier davantage cette question lors d'une réunion tripartite.

2. Divers

Monsieur le Président Georges Engel évoque une motion déposée par Monsieur le Député Paul Galles au sujet de la mise en place d'une plateforme digitale concernant les offres et les demandes de stages des écoliers et des étudiants. L'orateur entend

faire figurer ce sujet rapidement sur l'ordre du jour d'une des prochaines réunions de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

*

Monsieur le Député Marc Baum rappelle une motion demandant de la part du Ministre du Travail un relevé des dérogations accordées à différentes entreprises aux heures de travail légales, ceci dans le cadre de l'état de crise relatif à la pandémie du Covid-19. Monsieur le Ministre promet de transmettre un tel bilan sous peu¹.

*

Monsieur le Député Marc Spautz demande que l'on organise une réunion de la commission parlementaire à l'issue de la tripartite sidérurgique. Monsieur le Ministre du Travail est d'accord pour informer les Députés mais il pense qu'il convient d'attendre des résultats concrets.

Luxembourg, le 9 octobre 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et
de la Sécurité sociale,
Georges Engel

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

Le Président de la Commission de l'Economie, de la
Protection des consommateurs et de l'Espace,
Claude Haagen

¹ Le bilan des dérogations visées a été transmis aux membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale en date du 1^{er} octobre 2020.